



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Du 6 novembre 2025

--- POUVOIR ---

**Formulaire à remplir et à envoyer par voie électronique via la boîte mail du club au plus tard le 5 novembre 2025
ou à présenter OBLIGATOIREMENT à votre bureau d'émargement (au-delà de la date) le 6 novembre 2025**

Je soussigné(e) Madame / Monsieur

Président(e) du club

☐

Participe à l'Assemblée Générale du District

☐

Ne participe pas à l'Assemblée Générale du District et donne pouvoir

POUVOIR

Le Président donne pouvoir, en choisissant l'une des deux options suivantes :

Option 1 : représentation par un licencié de mon club (licence à présenter OBLIGATOIREMENT)

En mon absence, je donne pouvoir à l'un(e) de mes licenciés,

Madame / Monsieur

afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District et de participer aux élections selon l'article 4 du Règlement intérieur du DYF au paragraphe 6 de l'Annuaire du DYF.

Ou

Option 2 : représentation par un licencié d'un autre club (licence à présenter OBLIGATOIREMENT)

En mon absence, je donne pouvoir à

Madame / Monsieur

licencié(e) du club et représentant ce club,

afin de représenter mon club lors de l'Assemblée Générale du District et de participer aux élections selon l'article 4 du Règlement intérieur du DYF au paragraphe 6 de l'Annuaire du DYF.

Pour rappel, selon l'article 4.2, paragraphe 6 du règlement intérieur (Annuaire du District), **un seul pouvoir par club.**

Cette option n'exclut pas l'amende prévue à l'article 6-2 du Règlement intérieur du DYF au paragraphe 6 de l'Annuaire du DYF et confirmé chaque saison par le Comité de Direction du DYF en ligne 5-17 du barème des amendes.

Date, Nom, Prénom du Président qui donne le pouvoir

Signature **(OBLIGATOIRE)**

Cachet du club **(OBLIGATOIRE EN CAS DE PRÉSENTATION AU BUREAU D'EMARGEMENT)**